



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du NORD**

Arrondissement de VALENCIENNES - Canton de SAINT-AMAND-LES-EAUX

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

**Séance du jeudi 18 avril 2024**

Le Conseil Municipal de RAISMES s'est réuni en Mairie, sur convocation régulière en date du 11 avril 2024 au salon d'honneur de l'hôtel de ville et sous la Présidence d' Aymeric ROBIN, Maire.

<b>Nombre de Conseillers en exercice : 33</b>	<b>Présent(s) :</b> Aymeric Robin, Sylvia Potier, Patrick Trifi, André Kaczor, Nadine Cochy, Eric Warmoes, Karine Lippert, Jean-Paul Mottier, Annette Bramme, Lætitia Millecamp, André Couplet, Marie-Josée Paillousse, Jeanne Barbieux, Patrick Evrard, Jean-Marc Looten, Eric Monchicourt, Jérôme Ibanez, Marie-Louise Nassar, Eric Tounsi, Carine Florent, Émeline Kessler, Véronique Hubert, et Maklouf Bouaoud, Hayette Ait Kaddour, Jean-Claude Priez	
<b>Présents 25 / 33 Pouvoirs : 06 / 33</b>		
<b>Votants 31/ 33</b>		
<b>Secrétaire de séance</b> Véronique Hubert	<b>Absent (es) excusé (es) ayant donné pouvoir à :</b> Jocelyne Dusautois à André Kaczor, Jean-Paul Birembaut à Patrick Evrard, Agathe Mahmoudi à Annette Bramme, David Belurier à Véronique Hubert, Florian Renard à Eric Warmoes, Mélissa Boucher à Sylvia Potier	
	<b>Absent (es) excusés (es) :</b> Eddy Zdziech, Philippe Lambert	<b>Absent (es) :</b>
<b>DELIBERATION 2024.04.06</b>	<b>Adoption du règlement intérieur du personnel de la Ville et du CCAS de Raismes</b>	

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la fonction publique,

Vu le Code du travail,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu l'article 4 de la loi n°2019-826 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant le Règlement Intérieur, ci-joint en annexe,

Considérant l'avis de la commission Modernisation de l'Action Publique du 27 mars 2024,

Considérant l'avis du Comité Social Territorial du 27 mars 2024,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le Règlement Intérieur du personnel de la Ville et du CCAS ci-joint en annexe à compter du 01 mai 2024,

AUTORISE le Maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,  
Le Maire  
Aymeric ROBIN

Pour le Maire empêché,  
L'adjointe,

Sylvia POTIER

